Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00189

Arrêté n° AP-2026-DJS-2546 du 13 octobre 2026

Modifiant l'arrêté n° AP-2026-DJS-2475 du 6 octobre 2026 portant homologation du circuit de motocross de Poya

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 184/CP du 3 octobre 2025 relatives aux manifestations sportives ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DJS-0701 du 19 août 2026 portant délégation de pouvoirs au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté modifié n°AP-2026-DJS-1711 du 31 juillet 2026 portant délégation de signature au directeur et aux chefs de services de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les règles techniques et de sécurités édictées par la fédération française de motocyclisme (FFM) ;

Vu la demande d'homologation déposée par l'association "moto club poya népoui" en date du 12 août 2026 ;

Vu le règlement intérieur du circuit édicté par l'association "moto club poya népoui" ;

Vu l'attestation de mise en conformité fédérale du circuit en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant l'avis émis par la commission d'homologation à l'issue de la visite du circuit réalisée le vendredi 9 octobre 2026, préconisant, au titre des mesures de sécurité, la suppression d'une zone destinée à l'accueil du public située à proximité de la route,

ARRETE

Article 1er : Le plan annexé à l'arrêté n° AP-2026-DJS-2475 du 6 octobre 2026 susvisé est remplacé par le plan annexé au présent arrêté.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Le chef du service du service des sports de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie

MARC HMAZUN

Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00189

Arrêté n° AP-2026-DJS-2546 du 13 octobre 2026

Modifiant l'arrêté n° AP-2026-DJS-2475 du 6 octobre 2026 portant homologation du circuit de motocross de Poya

Annexe 1


Terrain de MX de Népoui
Moto Club de Népoui Poya
accès zone public 2
ZONE PUBLIC 2
Saut en descente
Camel
Table 6
Table 7
Saut en descente
Saut en montée
Table 8
Bac à sable
Table 4
Table 5
Table 3
Table 2
Table 1
Stands pilotes
Zone d'attente des pilotes
parking remorques
ZONE PUBLIC 1
Plateforme réservée au public
MCPN
Moto Club de Poya Népoui
NOUVELLE CALEDONIE
LEGENDE
Saut ou obstacle
Arrivée
Départ
WC
Zone d'attente départ
Stands Pilotes
Retour stands
commissaires de piste
40
80 m
aire Ambulances